Département d'Ille et Vilaine

Envoyé en préfecture le 16/11/2024 Reçu en préfecture le 16/11/2024

Publié le

ID: 035-213501380-20241107-D121_2024-DE

MAIRIE DE LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

30/10/2024

Date d'affichage:

31/10/2024

Nbre de conseillers :

En exercice: Présents:

Votants:

14 8

11

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la

présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH,

Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN,

Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBOUC,

Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

Absents excusés :

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir Mr Michel LEBOUC Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH Mme Sylvie COUPE

Absent:

Mr Patrick DEMARQUET

N°121-2024

Révision des tarifs 2025 pour les photocopies

Madame Stéphanie GARNIER, 3ème adjointe, indique que la commission des finances, réunie le 30 octobre 2024, a analysé les tarifs pratiqués en 2024 et propose le tableau tarifaire suivant :

| A4 | 0,30 € |
|-------------------------|---|
| A4 recto/verso | 0,40 € |
| A3 | 0,50 € |
| A3 recto/verso | 0,70 € |
| Associations communales | Un forfait de 1000 photocopies A4 Noir et Blanc est offert La mise en page est réalisée par l'association *avant publication le contenu est vérifié Il ne sera pas fait de photocopies couleur |

Envoyé en préfecture le 16/11/2024 Reçu en préfecture le 16/11/2024 Publié le ID : 035-213501380-20241107-D121_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE MAINTENIR** les tarifs de l'année 2024

- **DE VALIDER** cette grille tarifaire pour l'année 2025

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le Pour extrait conforme, Le registre dûment signé, Le Maire.